



CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET
DES TRANSPORTS TERRESTRES

Direction des Transports Terrestres
Division Régionale de

DEMANDE D'AGREMENT POUR
L'EXERCICE DE LA PROFESSION
DE TRANSPORTEUR ROUTIER

ARRETE N° 00 702 / METT DU 03 FEVRIER 1999 PORTANT AGREMENT POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TRANSPORTEUR ROUTIER

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Dénomination sociale

ou Prénom (s) et Nom (s)

Nationalité

Date et lieu de Naissance

Adresse complète

N° Titulaire/ N° Registre Commerce/ A Dakar le/ Signature

Région/ Département/ Commune/ ou Communauté Rurale

Pièces à joindre

Nouvelle Demande Renouvellement Duplicata

NOUVELLE DEMANDE	RENOUVELLEMENT – DUPLICATA
<p>A - Personne physique 1 - Une photocopie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ou de la carte nationale d'identité 2 - Une photocopie légalisée de la carte d'identité d'étranger ou de la carte consulaire appuyée d'une justification de l'accord de réciprocité (pour les non Sénégalais) 3 - Un bulletin N° 3 du casier judiciaire datant moins de 3 mois 4 - Un certificat d'inscription au registre de commerce avec la mention (Transport Routier) 5 - Une photocopie d'une carte grise nouveau modèle d'un véhicule du demandeur 6 - Deux photos d'identité</p> <p>B - Personne morale (Société, GIE, etc...) En plus des pièces n° 4 et n° 5 citées ci-dessus, il faut produire les statuts de la personne morale apportant la preuve que les 51 % des actions du capital sont détenues par des Sénégalais. NB : Pour un GIE, en plus des statuts, produire le Procès verbal de l'Assemblée Générale constitutive et le Règlement Intérieur Pour une Société, en plus des statuts, produire le procès verbal de l'assemblée générale constitutive.</p>	<p>A - Personne physique 1 - Un titre d'agrément de transporteur routier (pièce originale) ou copie légalisée du titre d'agrément de transporteur routier ou un certificat de perte afférent avec des indications précises. 2 - Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou une photocopie d'une carte grise nouveau modèle d'un véhicule du demandeur 3 - Une photocopie légalisée de la carte d'identité d'étranger ou de la carte consulaire appuyée d'une justification de l'accord de réciprocité (pour les non Sénégalais). 4 - Un certificat d'inscription au registre de commerce avec la mention (Transport Routier) 5 - Deux photos d'identité</p> <p>B - Personne morale (Société, GIE, etc...) En plus des pièces n° 1, n° 2 et n° 4 citées ci-dessus, il faut produire les statuts de la personne morale apportant la preuve que les 51 % des actions du capital sont détenues par des Sénégalais. NB : Pour un GIE, en plus des statuts, produire le Procès Verbal de l'assemblée générale constitutive et le Règlement Intérieur. Pour une Société, en plus des statuts, produire le Procès Verbal de l'assemblée générale constitutive.</p>